

EXPLICATIONS POUR COMPLETER LE FORMULAIRE DE DECLARATION

Directives générales

Cette déclaration doit être fournie complétée et signée au :
Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes & Energie
Direction Générale des Analyses économiques et de l'Economie internationale
Service Licences (Diamant)
Italiëlei 124 bus 71
2000 Antwerpen

au plus tard fin mars de l'année suivante

Si l'exercice est clôturé à une autre date que le 31 décembre, la déclaration doit être introduite au plus tard le 3^e mois de l'exercice suivant.

Nous entendons par diamant : le diamant irrégulier et taillé, le diamant brut, le diamant industriel, le bort, la poudre de diamant et le diamant synthétique, pour autant qu'ils ne soient pas destinés à un usage propre.

(codes marchandises 71021000, 71022100, 71022900, 71023100, 71023900, 71042010, 71049010, 71051000, 71059000)

Chaque valeur doit être indiquée en 1000 EUR.

Directives spécifiques

A. Aperçu annuel des opérations en diamants

1 et 11 – Stock de début et stock de fin

1.a. et 11.a. Stock de début et stock de fin – physiquement présent dans votre entreprise, **quel que soit le propriétaire** (y compris les envois de consignation)

1.b. et 11.b. Stock de début et stock de fin – stock propre auprès de tiers : **tant les stocks en Belgique qu'à l'étranger** (y compris les envois de consignation)

1.c et 11.c. Stock de début et stock de fin – physiquement présent dans votre entreprise, **appartenant aux tiers, y compris en 1.a. et 11.c**

Attention : les valeurs des stocks de début et stock de fin doivent être indiquées en valeur réelle et non en valeur mathématique après le contrôle arithmétique.

2. et 9. - Achats et ventes

Les achats et ventes doivent être scindés en achats et ventes définitives et mouvements temporaires (consignations,...).

Pour les achats et ventes définitives, la valeur est mentionnée telle qu'elle figure sur la facture.

3. et 10. Importations/Acquisitions et exportations/Fournitures

Etats membres de l'**Union européenne (UE)**: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypres, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède Tchèque, Royaume-Uni (provisoirement !).

3.c., 3.d., 10.c., 10.d. Autres importations et exportations : **consignations, commissions, pour affinage, après affinage, pour certification, envois retour...**

4.en 5. Taillage

Seul le taillage de diamants bruts est indiqué aux points 4 et 5, il concerne ici la transformation qui a été terminée pendant la même année, donc taillé.

5. Taillage à l'étranger

Il s'agit du taillage tant **au sein qu'en dehors de l'Union européenne**, qui a été terminé pendant la même année. Ce qui est encore en cours, doit être rempli dans les cases 3c, 3d, 10c et 10 d (à transformer).

6. Autres transformations

Comprennent le tri du diamant brut au départ du diamant industriel en inversement, la transformation en outils de diamants (pour commerçants en outils de diamants) et la transformation en bijoux (pour bijoutiers)

7. Pertes de fabrication

Comprend toutes les pertes dues aux différentes transformations de diamants bruts (comprend le clivage, le sciage, le taillage, bouillir, le repolissage, ...)

8. Pertes par force majeure

Il peut parfois s'agir d'un vol. **Il faut joindre à la déclaration les pièces justificatives qui en attestent** (par exemple, copie PV police ou numéro PV, attestation de l'assurance,...)

B. Taillage de diamants bruts en Belgique

Seul le taillage de diamants bruts doit être indiqué ici.

La valeur du brut transformé est la valeur calculée au prix d'achat.

La valeur du diamant taillé produit est la valeur au prix de revient (= valeur du brut transformé + main-d'œuvre).

Le coût de la main-d'œuvre est le coût salarial du personnel (y compris les cotisations patronales) ainsi que le propre salaire.

Le prix à façon est mentionné séparément.

C. Autres transformations en Belgique

Ici le brut est mentionné, avant et après transformation, en ct et travail à façon sous-traité pour le clivage, le sciage, le taillage, bouillir, la pose, des opérations au laser, des réparations,

D. Transformation de diamants bruts à l'étranger

Comprend le taillage et d'autres transformations. Veuillez indiquer ici les totaux.

Veuillez indiquer les pays (tant au sein qu'en dehors de l'UE) (il n'est pas nécessaire de mentionner un total par pays).

Colonnes nouveaux :

Le diamant synthétique sera décomposé en deux colonnes : le synthétique brut (71042010) et le synthétique taillé (71049010) (lab grown diamonds). Le poudre de diamant sera décomposé en poudre de diamant naturel (71051000) et poudre de diamant synthétique (71059000).

Simplification du feuille de renseignement :

Le feuille de renseignement contient les données essentielles avec la signature.